GALA EDIS

14E ÉDITION

Pratiques vertes

PRÉSENTÉ PAR Desjardins Entreprises

Cahier de mise en candidature 2026

jcmauricie.com

Jeune Chambre de la Mauricie

PRÉSENTATION

Le prix **Pratiques vertes** reconnaît une entreprise ou une organisation qui se distingue en ayant développé ou mis en œuvre une ou des pratiques vertes. Cette initiative ou ces initiatives doivent comporter un changement important au niveau des pratiques environnementales internes ou externes de l'entreprise ou de l'organisation, par exemple par l'obtention d'une norme BNQ21000, par la mise en place d'une politique assortie à des actions écoresponsables, par l'analyse d'un produit pour en améliorer l'efficacité énergétique, etc.

ADMISSIBILITÉ

L'entreprise ou l'organisation doit :

- Être membre en règle ou être représentée par un membre en règle (cotisation payée) de la Jeune Chambre de la Mauricie âgé entre 18 et 40 ans inclusivement au moment du dépôt de la candidature;
- Être située sur le territoire de la Mauricie, à Bécancour ou à Nicolet.

Ne sont pas admissibles :

- Les lauréats de la catégorie Initiatives en développement durable de 2023;
- Le lauréat de la catégorie Pratiques vertes de 2024 et 2025;
- Les membres du conseil d'administration de la Jeune Chambre de la Mauricie en poste ou qui l'ont été pour l'année 2024-2025.

DÉPÔT DE CANDIDATURE

Pour déposer une candidature pour le prix **Pratiques vertes**, cliquez sur le lien ci-dessous pour remplir le formulaire.

Mise en candidature - Pratiques vertes

Afin de faciliter le travail du jury et de s'assurer d'avoir l'essentiel des informations, veuillez noter qu'il y a un maximum de caractères à respecter à chaque question. Nous vous conseillons de rédiger vos réponses directement dans le formulaire, afin de respecter le nombre de caractères.

Vous aurez accès au formulaire jusqu'à **23h59 le 6 février 2026**. Après cette échéance, il ne sera plus possible de déposer une candidature.

Les candidatures incomplètes ne seront pas traitées. La personne qui dépose une candidature est tenue de s'assurer de la bonne réception du dossier de candidature.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les critères d'évaluation du prix **Pratiques vertes** sont établis pour faciliter l'évaluation des candidatures déposées et assurer, par la même occasion, l'utilisation d'un outil permettant une évaluation qui se veut la plus juste et la plus équitable.

- **Description de l'entreprise (max. 1 000 caractères)**
  Bref historique de l'entreprise, mission, date de fondation, taille de l'effectif. Courte description des produits ou des services offerts, rayonnement des ventes, clientèle cible, etc.

- **Description des pratiques vertes mises en œuvre (40 %) (max. 3 000 caractères)**
  Présentation détaillée de la ou des pratiques vertes mises en œuvre au cours des deux dernières années, par laquelle ou lesquelles l'entreprise ou l'organisation se distingue. Moyens financiers et managériaux mis en œuvre dans le développement, l'adoption, l'amélioration ou la bonification de l'initiative, par exemple : investissements spéciaux, importance des moyens managériaux consacrés au projet, formation du personnel, temps consacré au projet, ampleur des changements en matière de gestion de l'entreprise ou de l'organisation, importance des modifications au processus de production, engagement et motivation de la direction, etc.

- **Retombées du projet (40 %) (max. 3 000 caractères)**
  Importance et pertinence des retombées en matière de protection de l'environnement découlant de l'initiative. Quels sont les impacts environnementaux concrets? Quelles sont les retombées du projet (visibilité, vente, image de marque, sensibilisation des clients et des employés, etc.)?

- **Viabilité et originalité (15 %) (max. 2 000 caractères)**
  Quelle est la viabilité globale du projet à court et moyen terme? Par exemple : viabilité financière, technique et managériale. Le plan d'action est-il réalisable? Le potentiel durable est-il réaliste par rapport au milieu (l'entreprise ou l'organisation)? La continuité potentielle du processus est-elle réellement démontrée? Est-ce que le projet comporte une ou des caractéristiques qui le distinguent de ses concurrents, par sa nature (originalité de l'idée, qualité, style, utilité, etc.) ou par sa mise en œuvre?

- **Qualité de la rédaction et présentation de la candidature (5 %)**
  Cinq pour cent (5 %) du pointage sont attribués à la qualité de la rédaction et à la présentation du cahier de candidature. L'orthographe, la syntaxe et le vocabulaire seront des éléments vérifiés par le jury.

ENGAGEMENT DES FINALISTES

Les finalistes seront appelés à participer à un tournage de capsule vidéo visant à mettre en valeur leur entreprise.

Ils seront contactés par l'équipe du Gala Edis afin de convenir d'une date et d'une heure pour ce tournage, lequel pourrait avoir lieu au cours du mois de mars (sous réserve de confirmation). Les finalistes devront se rendre disponibles et se présenter préparés, avec des propositions ou idées relatives au contenu de leur capsule.

La Jeune Chambre de la Mauricie et l'équipe du Gala Edis demeurent à la disposition des candidats pour toute question ou précision complémentaire.